

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf le vingt mars à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2019

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BOUSSELET Isabelle, Mme GUILMARD Elisabeth, M. CAPS David, M. LECOQ Sylvain

Étaient excusés : M. LEON Marcel, Mme BOUSSELET Marie-Laure

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 26 février 2019.

Monsieur le Maire demande à ce que 4 points soient ajoutés à l'ordre du jour. Ils sont acceptés à l'unanimité :

- Signature convention entre le Territoire Energie Mayenne et la commune de Charchigné lotissement les « Chênes Verts »
- Autorisation du lancement de la consultation maitrise d'œuvre pour le renforcement eau potable secteur le Tertre, la Basse Selle.
- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe
- Reprise délibération taux de promotion du 14/03/2018

1. Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit voter les nouveaux taux pour 2019. Il précise que le projet de budget que nous avons fait parvenir avec la convocation a été établi avec les mêmes taux que ceux votés l'an dernier.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir pour 2019 les taux d'imposition tel que votés en 2018, à savoir :

- Taxe Habitation	11.48 %
- Taxe Foncier Bâti	17.44 %
- Taxe Foncier Non Bâti	26.80 %

2. Vote des budgets primitifs 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents budgets primitifs de la commune pour l'année 2019. Ils s'équilibrent en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
BUDGET GENERAL	1 100 759.21 €	756 482.91 €
EAU ASSAINISSEMENT	572 907.03 €	324 324.71 €
LOTISSEMENT LE VALLON DORE	32 268.17 €	31 774.17 €
LOTISSEMENT LES CHENES VERTS	180 000 €	180 000 €

Suite à la présentation détaillée de chacun de ces budgets, les membres du conseil municipal les votent à l'unanimité.

3. Durée d'amortissement remorque et véhicule

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de définir par délibération la durée d'amortissement de la remorque et du véhicule acquis récemment par le service d'eau de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De fixer à cinq ans la durée d'amortissement concernant la remorque LIDER et le véhicule Citroën Berlingot acquis en 2019

4. Attribution de subventions

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer concernant l'attribution de subventions restées en attente (FDGON, ADMR).

Suite à la présentation de ces demandes de subvention et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'octroyer, en plus de celles déjà votées lors d'un précédent conseil municipal, les subventions suivantes pour l'année 2019:
 - FDGON de la Mayenne : 131.74 €
 - ADMR : 1 375 € (correspondant au salaire de la secrétaire)
- ✚ D'autoriser Mr le Maire à signer les documents correspondants.

5. Extension de la régie photocopies

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération est nécessaire afin de créer une extension de la régie photocopies afin d'encaisser les recettes annuelles liées au repas des retraités. Monsieur le Maire précise que la régisseuse principale de cette régie est Mme JOHAN Noémie, la régisseuse suppléante Mme BEAUCE Mylène.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'accepter la création d'une extension à la régie photocopies pour l'encaissement des participations demandées au repas des retraités
- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches et à signer tous les documents correspondants.

6. Réflexion sur le devenir des tables et chaises de la salle de loisirs

Monsieur le Maire rappelle que des devis sont actuellement en cours pour le remplacement des tables et chaises de la salle de loisirs. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à la réflexion concernant le devenir des anciennes tables et chaises (vente, en garder quelques-unes ou autres propositions ...).

Mr Le Maire propose que la commission chargée de la gestion de la salle de loisirs réfléchisse en collaboration avec les présidents d'associations communales de ce qui est le mieux pour la commune pour ce mobilier.

Les membres du conseil municipal demande que la commission fasse des propositions quant au devenir de ces anciennes tables et chaises à l'assemblée délibérante lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

7. Admissions en non valeur

7-1 Admissions en non valeur service eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les valeurs irrécouvrables reçues de Mr Le Receveur concernant des factures du budget eau/Assainissement (facture eau et assainissement) pour un montant total de 479.26 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de MAYENNE
- ✚ Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement des dites créances,
- ✚ Décide l'admission en non-valeur de ces titres
- ✚ Charge Monsieur le Maire d'émettre et signer les mandats correspondants.

7-2 Admissions en non valeur service commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les valeurs irrécouvrables concernant des factures du budget commune (loyers) pour un montant total de 4 879.01 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de MAYENNE
- ✚ Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement des dites créances,
- ✚ Décide l'admission en non-valeur de ces titres
- ✚ Charge Monsieur le Maire d'émettre et signer les mandats correspondants.

8. Ressources Humaines : embauche animateur centre de loisirs vacances avril 2019

Mme MARTEL, responsable de la commission scolaire et jeunesse, informe les membres du conseil municipal qu'il sera nécessaire d'embaucher une personne à l'ASLH afin d'aider à l'animation pendant les vacances scolaires de Pâques.

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, d'animateur à l'Accueil de Loisirs, **du 08 avril 2019 au 19 avril 2019** à raison de 35h hebdomadaires
- ✚ D'autoriser le paiement des heures supplémentaires éventuelles.
- ✚ De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

9. Signature convention de mandat entre le Territoire Energie Mayenne et la commune de Charchigné : Alimentation des réseaux BT (basse tension) EP (éclairage public) pour le lotissement « Les Chênes Verts ».

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la viabilisation du futur lotissement « Les Chênes Verts » il est nécessaire de signer une convention avec le syndicat TEM (Territoire d'Énergie Mayenne) pour l'alimentation des réseaux de distribution de l'électricité, des télécommunications et d'éclairage public. Mr Le Maire précise que Territoire d'énergie Mayenne est compétent dans ce domaine et de ce fait fera réaliser ces travaux et en assurera le suivi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser le Maire à signer la convention de mandat entre Territoire d'énergie Mayenne et la commune de Charchigné pour les travaux des réseaux susvisés dans le cadre de la viabilisation du lotissement les Chenes Verts
- ✚ De préciser que le montant estimatif des travaux s'élèvent à 81 855€ HT
- ✚ De préciser que la participation prévisionnelle pour la commune sera de 70 036.75 € TTC décomposé comme suit : 42 455.95€ pour les réseaux électriques et d'éclairage public, 27 580.80 € pour les réseaux téléphoniques.
- ✚ D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants

10. Lancement consultation maitre d'œuvre renforcement eau potable

Monsieur BUSSON, responsable de la commission agricole et eau , expose que le réseau d'eau potable communal, composé de 266 branchements, a un rendement satisfaisant de 98.54 % (242 629m³ acheté au Nord Mayenne, 239 095 revendus). Le prix de vente TTC s'élève quant à lui à 2.03€.

M. BUSSON indique néanmoins qu'il subsiste sur le réseau de distribution quelques problèmes récurrents qu'il faudrait solutionner : vétusté d'une canalisation au lieu dit la Basse Selle et présence de CVM (Chlorure de vinyle monomère) au lieu dit Le Tertre.

Afin de projeter de futurs travaux, M. BUSSON propose que la commission se réunisse afin de définir les secteurs d'actions et demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser le lancement d'une consultation des maitres d'œuvre pour réliser l'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser M. le Maire a lancer une consultation concernant la maitrise d'œuvre dans le cadre du projet de renforcement du réseau eau potable secteur le Tertre et la Basse Selle .

11. Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération dans le cadre d'un avancement de grade intervenu en 2017 suite à une préconisation du Trésor Public

Suite au décret N°2016-604 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BILLET Michelle bénéficie d'un avancement de grade par reclassement dans les conditions suivantes :

- Ancienne situation : Adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe
- Nouvelle situation : Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✚ Créer l'emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2017, sur une base de 27 heures.
- ✚ Supprimer l'emploi d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe,
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

12. Reprise délibération taux de promotion du 14/03/2018

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de reprendre la délibération du 14 mars 2018 suite à une erreur de retranscription dans l'intitulé d'un grade

Taux de promotion pour l'avancement de grade des agents de la commune

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,
- Considérant l'avis émis par le Comité Technique Paritaire
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la Commune,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (1)
-----------------	--------------------	-----------

ATSEM	ATSEM principal 1ère classe	0
Adjoint Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	100%
	Adjoint technique 1ère classe	0
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	0
Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint Territorial d'animation principal de 2ème classe	0

(1) : 0 à 100.

Article 2 : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

Article 3 : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

13. Compte rendu commissions et décisions

Affaires rurales et agricoles

M. BUSSON indique qu'un nouveau véhicule a été acheté par la commune, il s'agit d'un Citroën Berlingot de 2011, 132 500 km, 3 places vendu au prix de 7 130 € TTC (+ 385.20 € TTC pour la pose d'un attelage) par l'entreprise Phil Auto de Charchigné. Il signale qu'il a également été fait l'acquisition d'une remorque LIDER achetée 2 100 € TTC à la société LESIEUR.

Affaires urbaines

- Monsieur le Maire informe que le permis d'aménager concernant le lotissement les chênes verts a été accepté. L'affichage réglementaire a été effectué sur le terrain. Il précise que le cahier des charges pour la consultation des entreprises est en cours de réalisation.
- M. SOULARD, responsable de la commission urbanisme Bâtiments communaux informe que la porte « accès handicapés » situé dans la partie des maternelles de l'école est hors service et qu'il est nécessaire de la remplacer. Il présente un devis de 1790.80 € TTC de la société COMTE. Celui-ci est validé à l'unanimité par le conseil municipal. Il précise que le délai de fabrication de la porte est de six semaines.
- Monsieur SOULARD indique également que des devis sont en cours pour le remplacement des menuiseries du local de la maison bleue (deux fenêtres et une porte). Monsieur le Maire suggère que ceux-ci soient évoqués au prochain conseil municipal en même temps que la présentation des offres des entreprises du projet de changement du mode de chauffage de l'école.
- Installation d'un portail vidéo au centre de loisirs : M. SOULARD présente deux devis : entreprise DESSAIGNE 4 620 € TTC et entreprise DOUILLET 3 453.60 € TTC. Le Conseil municipal valide la proposition la mieux disante de la société DOUILLET.

- La commission continue sa prospection en ce qui concerne le remplacement des tables et chaises de la salle. Un point sera fait lors de la prochaine réunion. A ce jour, trois entreprises ont été démarchées.
- Il est signalé que les portes extérieures de la salle de loisirs blanchissent, ternissent. Il est décidé d'en avertir le cabinet BOULAND et de prendre contact rapidement avec le menuisier.

Affaires scolaires

Mme MARTEL amorce une discussion au sujet des chantiers argent de poche qui seront reconduits au mois de juillet prochain. Il est proposé de confier aux jeunes les missions suivantes : peinture intérieure des vestiaires du terrain de football ainsi que des poteaux, réfection peinture emplacement parking, désherbage, participation à l'élaboration des parterres de la salle de loisirs. Les dates du chantier argent de poche et tâches à effectuer seront précisées lors d'une prochaine réunion.

14. Questions diverses

1) Les motards ont du cœur

L'association les motards ont du cœur passeront à Charchigné le **dimanche 12 mai 2019**. Le conseil municipal autorise de mettre gratuitement la salle à disposition de l'association afin que les participants puissent effectuer une pause au sein de la commune.

2) Distribution de lierres 2019

Comme les années précédentes, une distribution d'une barquette de lierres sera organisée par la commune. Celle-ci se déroulera le **samedi 11 mai 2019 de 10h à 12h** à l'atelier communal. (Il est précisé que la distribution s'effectuera sur un seul samedi).

3) Elections européennes : dimanche 26 mai 2019

Mr Le Maire indique que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8H à 18H.

Il est précisé que si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales de la commune, vous avez jusqu'au samedi 30 mars pour effectuer les démarches auprès du secrétariat de Mairie.

- 4) Salle des jeunes : Mme Bousselet, secrétaire, se charge de rencontrer Le Président du foyer des jeunes afin de remettre en conformité ce local.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mercredi 24 avril 2019 à 20h30

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

M. BUSSON Roger	Mme BOUSSELET Nadine	Mme MARTEL Sylvie
M. SOULARD Alain	M. PLET Olivier	M. SALLARD Claude
Mme BOISNARD Michelle	Mme BOUSSELET Isabelle	Mme GUILMARD Elisabeth
M CAPS David	M. LECOQ Sylvain	